



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture
et des forêts DIAF
Direktion der Institutionen und der Land-
und Forstwirtschaft ILFD

Ruelle de Notre-Dame 2, Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 22 05, F +41 26 305 22 11

www.fr.ch/diaf

*Seules les paroles prononcées font foi !
Es gilt das gesprochene Wort !*

**175ème anniversaire de la Constitution fédérale de 1848 -Evénement fribourgeois
175 Jahre Bundesverfassung von 1848 -Freiburger Veranstaltung**

7 septembre 2023, Fribourg / 7. September 2023, Freiburg

Allocution de M. le Conseiller d'Etat Didier Castella, Directeur IAF

Rede von Herrn Staatsrat Didier Castella, Direktor ILF

Madame la Présidente du Grand Conseil,

Professeur Python,

Monsieur le conseiller d'Etat, cher collègue,

Mesdames, Messieurs les députés,

Madame la chancelière,

« Les droits politiques s'exercent au lieu du domicile. La Confédération et les cantons peuvent prévoir des exceptions » (Article 39 de la Constitution suisse)

Vaste débat, noble sujet. La Constitution fédérale ce n'est pas vraiment une fable de La Fontaine, avec tout le respect que nous devons à La Fontaine.

Les fables portent un message et offrent des compréhensions plus ou moins pointues et parfois différentes.

Il en va de même pour la Constitution suisse. La Constitution n'est pas une Fable, loin de là. Mais elle est aussi porteuse d'interprétations différentes.

En réalité, la Constitution est un miroir extraordinaire de notre Histoire et les spécialistes – juristes, politologues, sociologues, historiens, politiciens, la liste est loin d'être exhaustive – y trouveront toutes et tous de quoi alimenter un débat ou écrire une encyclopédie.

En 2023, nous fêtons donc les 175 ans de la Constitution fédérale de 1848, celle-là même qui a porté la Confédération suisse sur les fonts baptismaux.

On parle depuis de la « Suisse moderne ». On passe d'une confédération d'Etats à un Etat fédéral. La Suisse devient aussi la première démocratie stable d'Europe.

La Constitution de 1848 pose en particulier le principe de la séparation des pouvoirs, la répartition fédéraliste des tâches entre la Confédération et les cantons, des élections libres et les droits fondamentaux des citoyens.

Diese Grundsätze der Verfassung werden an den ersten Freiburger Föderalismustagen, die derzeit stattfinden, ausführlich diskutiert.

Denken Sie etwas zurück: Am Montag, 16. März 2020, geriet die Schweiz in die COVID-Krise und in eine ausserordentliche Lage im Sinne des Epidemiengesetzes.

Alle Geschäfte, Restaurants, Bars, Vergnügungs- und Freizeiteinrichtungen blieben geschlossen.

Der Bundesrat führte Kontrollen an den Grenzen zu Deutschland, Frankreich und Österreich ein.

Und er stimmte dem Einsatz der Armee mit bis zu 8000 Militärangehörigen zu, um die Kantone in den Spitälern, bei der Logistik und im Sicherheitsbereich zu unterstützen.

La suite on la connaît, mais peut-être a-t-on oublié à quel point la gestion de cette crise totalement inédite et dramatique, allait faire couler d'encre, de décrets, de directives et montrer à quel point les relations entre la Confédération et les cantons, mais aussi entre les cantons eux-mêmes, et enfin entre les communes, étaient nécessaires bien que complexes.

Malgré les innombrables discussions, doutes, remises en question et critiques, le résultat est clair : Notre système fédéral, notre Suisse moderne est une réussite.

Nos institutions politiques sont basées sur cet équilibre entre les pouvoirs, et sur une proximité quasi unique au monde entre les autorités politiques et la population grâce à nos 3 niveaux institutionnels que sont la confédération, les cantons et les communes.

La confédération et les cantons assurent un rôle de surveillance et garantissent que des prestations minimales et uniformes sont assurées pour toutes et tous dans leur territoire respectif.

Dans ce cadre, les prestations locales évoluent différemment d'un canton et d'une commune à l'autre, en fonction des besoins spécifiques identifiés par les autorités communales.

Et, j'en suis convaincu, c'est juste et bien ainsi.

Ce système fédéral répond pleinement à la culture suisse et permet de garantir cette proximité unique et exemplaire avec les citoyennes et citoyens.

Le fédéralisme est également étroitement lié à la diversité des cultures et des langues dans notre pays.

En fonction de la gravité de la pandémie et des sensibilités locales, on a assisté à des transhumances vers les pistes de ski ou vers les restaurants ouverts aux limites des frontières cantonales, pas toujours très heureuses, il faut bien l'avouer.

On se rappelle également les imbroglios incroyables liés aux pratiques sportives, entre fitness, tennis, golf, salle de yoga ou volleyball en salle ou en extérieur.

Mais finalement, les règles fédérales ont permis un socle de cohésion et de solidarité à travers le pays tout en laissant une marge de manœuvre pour tenir compte des spécificités locales, ce qui a également permis d'imposer certaines mesures nécessaires dans certains contextes mais aberrantes dans d'autres.

J'en viens donc à constater qu'une Constitution fédérale – et c'est totalement normal – ne règle pas tous les problèmes, ou toutes les situations, mais donne un cadre qui assure à la fois une équité de traitement minimale sur l'ensemble du pays et une adéquation des politiques publiques au contexte local, aux besoins et attentes différents des citoyennes et citoyens en fonction de leur culture et cadre de vie

Die Reform der Verfassung im Jahr 1999 hat nichts an den Grundprinzipien geändert. Aber es wurde unter anderem der Vorrang des Bundesrechts vor dem kantonalen Recht eingeführt.

Ich schliesse daraus, dass der Text von 1848 der Gründungstext ist und bleibt. Die über 140 Änderungen, die im Laufe der Zeit vorgenommen wurden, machen die Verfassung zu einem sehr lebendigen Text, ohne jemals an unseren Werten und unseren Grundprinzipien zu rütteln.

En tant que responsable de la direction des institutions, le nécessaire équilibre entre stabilité, agilité et adaptation à l'évolution m'interpelle et me passionne au quotidien.

Notre population sera prochainement appelée à voter sur le désenchevêtrement des tâches entre cantons et communes.

Ce vote doit contribuer à une meilleure cohérence et séparation des responsabilités tout en préservant l'autonomie communale, essentielle à notre culture suisse de proximité et au fonctionnement du système fédéral.

Personnellement, vous l'avez compris, je crois aux trois piliers de notre système, confédération, cantons et communes et je combats l'idée qui veut nous faire croire qu'un système centralisé donc égal pour toutes et tous sans tenir compte de ses besoins et attentes des citoyens garantit de meilleures prestations à la population.

La proximité suisse est la garantie de la meilleure écoute et de la bonne adéquation des prestations de la collectivité aux enjeux locaux. C'est cette proximité qui a toujours fait la force de notre système et de la Suisse.

Voilà. Il y a du travail, des réflexions et c'est passionnant. Je suis heureux que ces journées du fédéralisme de Fribourg aient vu le jour et je salue une fois encore le 175e anniversaire de la Constitution fédérale de 1848, avec un immense respect.

Je me réjouis d'entendre le Professeur Python et de découvrir l'exposition.

Je vous remercie de votre attention.